CONTRAT ET RENONCIATION POUR LES PARTICIPANTS DE LA SEMAINE 101

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES

Prénom :	Nom de famille :
Date de naissance :	Pronoms :
Langue(s) :	
Programme :	
inscrit e pour la Semaine 101? (Les la Semaine 101 de l'un ou l'autre de	t(s) étudiant(s) reconnu(s) (GÉR) vous êtes-vous s étudiant·e·s en double majeure peuvent s'inscrire à s GÉR, ou aux deux. Les étudiant·e·s des Premières scrire à la Semaine 101 du GÉR de leur programme udiant·e·s autochtones.)
1)	2)
Courriel :	Numéro de téléphone :
	ations médicales pertinentes (veuillez joindre un
Demandes d'accessibilité :	
PERSONNE CO	ONTACT EN CAS D'URGENCE
Nom :	Numéro de téléphone :
Relation:	

PAGE DE SIGNATURE

CE DOCUMENT A UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS LÉGAUX. LISEZ-LE ATTENTIVEMENT. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS RENONCER À VOS DROITS LÉGAUX, NE SIGNEZ PAS CE DOCUMENT ET NE PARTICIPEZ PAS À CES ACTIVITÉS.

Je, ci-après « la personne participante », **ACCEPTE ET RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE** avoir lu, compris et accepté toutes les conditions contenues dans les codes, les politiques, la décharge et la renonciation suivantes et les autres documents du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa :

- (a) Code de la Semaine 101 du SÉUO;
- (b) Politique de contrôle des sacs;
- (c) Avis de non-responsabilité en matière d'assurance et médical;
- (d) Conditions diverses;
- (e) Renonciation, décharge et indemnité pour la Semaine 101;

La personne participante **ACCEPTE ET RECONNAÎT** que des copies des documents susmentionnés sont disponibles à l'adresse https://www.seuo-uosu.com/fr/student-life/101-week et ont été jointes à la page de signature.

J'AI LU ET COMPRIS LE PRÉSENT ACCORD ET J'ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS QU'IL CONTIENT :

Nom légal complet :	
Signature :	
Date (AAAA-MM-JJ) :	
SI LA PERSONNE PARTICIPANTE A MOINS DE DIX-HIUT	(18) ANS:
En signant ci-dessous, le parent ou tuteur atteste qu'il/ ACCEPTE les modalités et conditions énoncées aux présent	
Nom légal complet :	-
Signature:	
Date (AAAA-MM-JJ):	-

(a) CODE DE LA SEMAINE 101 DU SÉUO (POL-GEN-05)

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE avoir lu le Code de la Semaine 101 officiel.

Une copie du règlement susmentionné du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa est disponible pour examen :

- (i) À l'adresse : https://www.seuo-uosu.com/fr/student-life/101-week
- (ii) Sur demande au bureau du SÉUO, situé au 85, rue Université, pièce 07, Ottawa, ON, K1N 8Z4
- (iii) Sur demande à studentlife@seuo-uosu.com

LA PERSONNE PARTICIPANTE COMPREND PAR LA PRÉSENTE qu'un manquement au Code de la Semaine 101 peut entraîner son exclusion immédiate de tous les événements de la Semaine 101.

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE de se conformer au Code de la Semaine 101 du SÉUO.

En signant la page de signature ci-dessus, LA PERSONNE PARTICIPANTE accepte de se conformer au Code de la Semaine 101 du SÉUO.

(b) CONTRÔLE DES SACS

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE que des contrôles de sacs peuvent être effectués tout au long de la Semaine 101.

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET RECONNAÎT EXPRESSÉMENT que, par sa participation volontaire à tout événement, elle consent à ce que son ou ses sacs soient contrôlés à l'entrée des événements de la Semaine 101 par le personnel ou les bénévoles autorisé·e·s du SÉUO. La personne participante consent, par sa participation volontaire à tout événement, à ce que son ou ses sacs soient contrôlés à la demande de l'équipe de la Semaine 101 du SÉUO, des ambassadeur·drice·s pour la sécurité et des guides des gouvernements étudiants reconnus du SÉUO durant tout événement.

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET RECONNAÎT EXPRESSÉMENT que tout objet trouvé durant le contrôle des sacs qui est considéré comme une violation ou une violation potentielle de toute loi applicable, du Code de la Semaine 101 ou des règlements établis par l'Université d'Ottawa ou par l'établissement dans lequel l'événement de la Semaine 101 a lieu, entraînera le refus d'entrée, l'expulsion de l'événement et/ou la confiscation d'objets (conformément à la loi applicable) de la personne participante à la Semaine 101. Toute violation peut entraîner l'exclusion de la personne participante de toute participation à d'autres événements de la Semaine 101.

La personne participante a le droit de refuser un contrôle des sacs, ce qui entraînera le refus d'entrée ou l'exclusion de l'événement, la personne participante n'étant alors plus autorisée à participer à la Semaine 101.

En signant la page de signature ci-dessus, LA PERSONNE PARTICIPANTE accepte de se conformer à la Politique de contrôle des sacs.

(c) AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ASSURANCE ET MÉDICAL

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET COMPRENDS PAR LA PRÉSENTE que le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa (SÉUO) ne fournit aucune assurance médicale ou assurance responsabilité civile pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à la suite de la participation de la personne participante à l'un des événements de la Semaine 101 ou à des activités connexes. La personne participante comprends que l'obtention d'une couverture d'assurance relève de sa seule responsabilité et qu'elle doit prendre toutes les dispositions nécessaires de manière indépendante.

LA PERSONNE PARTICIPANTE CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE qu'elle ne souffre d'aucun problème médical susceptible de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui, du fait de sa participation à l'un des événements de la Semaine 101 ou à des activités connexes.

En signant la page de signature ci-dessus, LA PERSONNE PARTICIPANTE accepte de se conformer à l'Avis de non-responsabilité en matière d'assurance et médical.

(d) CONDITIONS DIVERSES

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE ET RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE que des photos et des vidéos peuvent être prises durant les activités de la Semaine 101 par le SÉUO, par les gouvernements étudiants reconnus du SÉUO, par toute entité associée ou liée, par leurs directeur trice·s, responsables, employé·e·s, héritier·tière·s, agent·e·s, représentant·e·s, participant·e·s, promoteurs, etc., l'organisme de sanction ou toute subdivision de celui-ci, les propriétaires et les locataires des lieux utilisés pour l'organisation desdits événement; les entités associées ou apparentées, leurs administrateur·trice·s, dirigeant·e·s, employé·e·s, héritier·tière·s, agent·e·s, représentant·e·s, participant·e·s, promoteurs, etc., l'organisme de sanction ou toute subdivision de celui-ci, les propriétaires et les locataires des lieux utilisés pour l'organisation desdits événements; et que ces images et vidéos sont réputées être la propriété exclusive du SÉUO et (ou) des gouvernements étudiants reconnus du SÉUO.

LA PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE que le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de la Province de l'Ontario.

En signant la page de signature ci-dessus, LA PERSONNE PARTICIPANTE accepte de se conformer aux Conditions diverses.

(e) RENONCIATION, DÉCHARGE ET INDEMNITÉ POUR LA SEMAINE 101

CE DOCUMENT A UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS LÉGAUX. LISEZ-LE ATTENTIVEMENT. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS RENONCER À VOS DROITS LÉGAUX, NE SIGNEZ PAS CE DOCUMENT ET NE PARTICIPEZ PAS À CES ACTIVITÉS.

POUR PARTICIPER À UNE PARTIE QUELCONQUE DE LA SEMAINE 101, VOUS (ET SI VOUS AVEZ MOINS DE DIX-HUIT (18) ANS, VOTRE PARENT/TUTEUR·TRICE LÉGAL·E) DEVEZ ACCEPTER LA PRÉSENTE RENONCIATION, DÉCHARGE ET INDEMNITÉ, QUI COMPREND LA RENONCIATION À **VOS DROITS D'ENGAGER DES POURSUITES JUDICIAIRES**.

SI VOUS AVEZ MOINS DE 18 ANS, VOUS ET VOTRE PARENT/TUTEUR·TRICE LÉGAL·E DEVEZ TOUS OU TOUTES DEUX ACCEPTER ET SIGNER LA PRÉSENTE RENONCIATION, DÉCHARGE ET INDEMNITÉ.

EN SIGNANT LA PRÉSENTE RENONCIATION, DÉCHARGE ET INDEMNITÉ :

- VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ qu'en participant à la Semaine 101, vous vous exposez à
 divers risques et dangers, y compris des risques et dangers imprévus, qui pourraient entraîner des
 blessures physiques ou émotionnelles, la mort ou des dommages aux biens, des dommages à vousmême et/ou des dommages à de tierces parties.
- VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QUE LE SYNDICAT ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (« SÉUO »), tout club associé, tout gouvernement étudiant reconnu, et/ou toute entité associée ne peut pas éliminer tous les risques ou vous avertir pleinement de tous les risques/dangers associés à cette activité.
- VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ que votre participation à cette activité est purement volontaire.
- EN CHOISISSANT DE PARTICIPER, VOUS CHOISISSEZ VOLONTAIREMENT ET LIBREMENT d'accepter et d'assumer tous les risques et dangers, y compris les blessures physiques ou émotionnelles, la mort ou les dommages aux biens, à vous-même et/ou à de tierces parties.
- PAR LA PRÉSENTE, VOUS RENONCEZ VOLONTAIREMENT, VOUS DÉCHARGEZ À TOUT JAMAIS et ACCEPTEZ D'INDEMNISER ET DE LIBÉRER DE SES RESPONSABILITÉS le SÉUO et/ou toute entité associée ou liée (notamment les clubs et les gouvernements étudiants reconnus) ainsi que leurs directeur trice s, responsables, employé e s, héritier tière s, agent e s, représentant e s, participant e s, promoteurs, organisme de sanction, propriétaires et locataires des lieux utilisés pour l'organisation de l'activité (collectivement « renonciataires ») pour toute réclamation, demande ou cause d'action que vous avez ou pourriez avoir à l'avenir, en lien avec votre participation à un événement ou à une activité de la Semaine 101.
- PAR LA PRÉSENTE, VOUS RENONCEZ VOLONTAIREMENT, VOUS DÉCHARGEZ À TOUT JAMAIS et ACCEPTEZ D'INDEMNISER ET DE LIBÉRER les renonciataires DE TOUTE RESPONSABILITÉ, connue ou inconnue, liée à votre participation à cette activité POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NOTAMMENT LA NÉGLIGENCE, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE,

- LA RUPTURE DE CONTRAT ET LA VIOLATION DE TOUTE LOI, NOTAMMENT *LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS*, et pour toute responsabilité, y compris la perte ou le dommage en raison d'une blessure à la personne (y compris la mort) ou d'un dommage aux biens.
- VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ que cela comprend une renonciation, une décharge et une indemnité pour toute responsabilité envers VOUS, votre plus proche parent, votre famille et/ou toute personne mineure dont vous êtes responsable, ou toute tierce partie résultant de cette activité.
- VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ ÉGALEMENT QUE SI VOUS FAITES L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES POUR UN ACTE OU UNE OMISSION LIÉS À CETTE ACTIVITÉ, LE PRÉSENT ACCORD VOUS EMPÊCHE D'INTENTER UNE ACTION OU DE DEMANDER UNE FORME QUELCONQUE DE DÉFENSE OU D'INDEMNITÉ DE LA PART DES RENONCIATAIRES, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.
- VOUS ACCEPTEZ ET COMPRENEZ que le SÉUO ne fournit aucune assurance médicale ou assurance responsabilité civile pour tout incident ou accident pouvant résulter de votre participation à cet événement. Si vous souhaitez souscrire à une assurance, quelle qu'elle soit, il est de VOTRE SEULE RESPONSABILITÉ DE PRENDRE VOS PROPRES DISPOSITIONS.
- VOUS CERTIFIEZ que vous ne souffrez d'aucun problème médical susceptible de mettre en danger votre sécurité ou celle d'autrui du fait de votre participation à cette activité.

VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT ACCORD DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNITÉ avant de le signer. VOUS comprenez et acceptez ses conditions. VOUS reconnaissez qu'en le signant, vous renoncez aux droits légaux que vous ou vos héritier·tière·s, votre plus proche parent, exécuteur·trice·s, administrateur·trice·s et ayants droit pourraient avoir à l'encontre des renonciataires.

VOUS ACCEPTEZ ET COMPRENEZ EXPRESSÉMENT que le présent accord de renonciation, de décharge et d'indemnité est régi et interprété conformément aux lois de la Province de l'Ontario et qu'il se veut aussi large et inclusif que le permet la loi dans la Province de l'Ontario et que si une partie de cet accord est jugée invalide, il est convenu que le reste restera pleinement en vigueur.

En signant la page de signature ci-dessus, LA PERSONNE PARTICIPANTE accepte de se conformer à la Renonciation, décharge et indemnité.